

Concerne: Législation RGPD

Bruxelles, 25 mai, 21018

Cher Madame, Chère Monsieur,

Comme vous le savez sans doute déjà, le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) entrera en vigueur le 25 mai 2018. Ceci signifie que Bausch+Lomb met tout en œuvre pour se conformer à cette loi.

Une partie importante du RGPD concerne le traitement des données personnelles. Compte tenu du fait que nous déterminons nous-mêmes le but et les moyens du traitement des données personnelles et que nos services envers vous ne visent pas principalement le traitement des données personnelles pour vous, nous sommes d'avis que nous sommes qualifiés en tant que responsable du traitement, dans le sens du RGPD, en non en tant que sous-traitant.

Lors de commandes, nous recevons parfois des données de vos patients. A partir du 25 mai, nous ne souhaitons plus recevoir ces données, étant donné que nous n'en avons pas besoin pour le traitement de votre commande. Dorénavant, nous vous conseillons donc de ne plus nous transmettre de données personnelles des patients, mais d'introduire un numéro de client ou un code de commande comme référence de commande.

Si des données personnelles de patients nous sont transmises, nous ne le traiterons pas dans votre commande.

Il n'est donc pas nécessaire de faire rédiger des conventions de traitement des données et de nous les faire signer.

Nous espérons vous avoir ainsi suffisamment informé. Si vous avez des questions au sujet du RGPD, n'hésitez pas à nous les envoyer par e-mail à l'adresse VALC_AVG@Bausch.com

Sincères salutations,

BAUSCH+LOMB OPS B.V.



Jurgen de Groot
Business Unit Manager
Vision Care Benelux
jurgen.de.groot@bausch.com